

## TRAIL DES AIGUILLES - RÈGLEMENT 2018

### LIEU, DATE ET NATURE DES ÉPREUVES :

- Lieu : Argens-Minervois (11200)
- Date : dimanche 14 octobre 2018
- Type d'épreuve : course/ marche nature pédestre
- Distances : 19 km (boucle adulte), 12 km (à partir de 16 ans), 5 km (à partir de 14 ans), 1500m (de 10 à 14 ans) 800m (de 7 à 10 ans)  
Boucle de marche de 12 km.
- Horaires : Accueil des participants : 7h  
Début de la course : 9h (adultes) 12h (enfants)  
Fin de la manifestation 16h maximum.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

#### Catégories d'âges :

- Les courses enfants sont autorisées aux éveils athlétique (800m) et aux poussins (1500m).  
La boucle de 5 km est autorisée aux minimes et aux cadets.  
La course de 12 km et la marche sont autorisées aux cadets, juniors, espoirs, séniors et vétérans.  
La course de 19 km est autorisée à partir de 18 ans aux juniors, espoirs, séniors et vétérans.

#### Certificat médical :

Les compétiteurs doivent présenter lors du retrait de leur dossard ou fournir lors de leur inscription préalable :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées),
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,
- D'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Pentathlon Moderne (FFPM), par la Fédération Française de Course d'Orientation(FFCO) ou par la Fédération Française de Triathlon(FFTri), en cours de validité à la date de la manifestation,
- D'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

Les participants à la MARCHE, non-chronométrée, ne sont pas tenus de présenter une de ces pièces.

Droits d'inscription :

Course enfants : gratuite.

Course adolescents 5 km : 4 euros

Marches : 5 euros

Course 12 km : 12 euros

Course de 19 km : 14 euros

Inscription sur internet.

Pré-inscription possible par chèque à l'ordre de « Association Montagnes et Garrigues ».

Les courses adultes seront majorées de deux euros pour les inscriptions effectuées dans un délai inférieur à 10 jours avant la manifestation.

Athlète handisport :

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

Dossard :

Le concurrent doit porter visiblement (sur le devant du corps) et pendant l'intégralité de la course, un dossard fourni par l'organisation.

**CESSION DE DOSSARD**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

**ASSURANCES**

Responsabilité civile : la responsabilité civile de l'organisateur est couverte par la police d'assurance N° (contrat en cours)  
souscrite auprès de :

Assurance corporelle : il est vivement conseillé aux participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## RÈGLES SPORTIVES

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

Aide aux concurrents : toute aide extérieure est interdite

Bâtons : le port des bâtons est autorisé. Les coureurs avec bâtons ne doivent en aucun cas gêner les autres concurrents.

Le temps maximal alloué pour la course de 19 km est de 4 heures.

Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors course, un bénévole fermera le parcours afin d'accompagner les participants restants jusqu'au lieu d'arrivée.

Abandon : tout participant décidant d'abandonner doit en informer l'organisation et remettre sa puce de chronométrage, le cas échéant.

Puce de chronométrage : à l'issue de la course, les candidats sont tenus de remettre leur puce de chronométrage.

## CLASSEMENTS ET RÉSULTATS

Pour toutes les courses, les temps de parcours des concurrents seront affichés sur le site d'arrivée et publiés sur le site et la page Facebook du Trail des Aiguilles (scratch et par catégories)

Marche Nordique : il ne sera établi aucun classement.

## RAVITAILLEMENTS :

Courses 12 km, 19km et marche : des postes de ravitaillement solide et en eau sont prévus aux kilomètres 8,5 et 14,5.

Un ravitaillement solide et liquide est prévu à l'arrivée.

## SÉCURITÉ ET SOINS

Voies utilisées :

La course se déroule principalement sur pistes et chemins en milieu naturel. Une partie du circuit suit les voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement suivre les indications des personnes assurant la circulation.

Sécurité des concurrents :

La sécurité des concurrents est assurée par une équipe de secours (2 secouristes, 1 ambulance).

Entraide entre concurrents :

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un des autres concurrents, dans l'attente des secours.

## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout jet de déchet hors des lieux prévus à cet effet est à proscrire.

Nous demandons aux concurrents de s'en tenir au tracé prévu par la manifestation.

## DROIT À L'IMAGE

De par leur participation aux différentes épreuves du Trail des Aiguilles, les coureurs autorisent, de fait, les organisateurs de l'événement ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient

apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

#### FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout moment mettre fin à la manifestation. Les participants seront prévenus par tous moyens possible, ils devront alors se conformer aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de-facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni indemnité.

#### ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leur droit d'inscription.